



Photo: Adobe Stock

# Compte financier unique 2025

# Compte financier unique 2025

Le compte financier unique (CFU) constitue un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif, établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2026, le conseil d'administration a examiné la situation financière de l'établissement à fin 2025.

Le présent document présente le compte financier unique et le résultat.

## >> SOMMAIRE

<b>Résultats 2025</b>	page 3
<b>Comparaison CFU 2025 / budget primitif 2025</b>	page 4
<b>Comparaison CFU 2025 / CFU 2024</b>	page 5
<b>Investissements 2025</b>	page 7
<b>Extraits du CFU provisoire</b>	page 8

# Résultats 2025

<b>FONCTIONNEMENT</b>		(détails page 5)
Dépenses de l'exercice		9 217 401,32
Recettes de l'exercice		9 958 936,89
<b>SOLDE RÉALISATION 2025</b>		<b>741 535,57</b>
Résultats reportés N-1		3 744 149,16
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (à affecter)</b>		<b>4 485 684,73</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		(détails page 7)
Dépenses de l'exercice		110 249,97
Recettes de l'exercice		99 265,10
<b>SOLDE RÉALISATION 2025</b>		<b>-10 984,87</b>
Résultats reportés N-1		-474,55
<b>BESOIN EN FINANCEMENT</b>		<b>-11 459,42</b>

<b>RÉSULTAT NET</b>		
Investissement		-10 984,87
Fonctionnement		741 535,57
<b>RÉSULTAT BRUT 2025</b>		<b>730 550,70</b>
Résultats reportés N-1		3 743 674,61
<b>RÉSULTAT NET 2025 (hors report)</b>		<b>4 474 225,31</b>

## » CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement est la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette et les charges de fonctionnement.

**CAF 2025 : 825 927,17 €**  
soit une diminution de **0,64 %**

## » COMPARAISON CFU 2025 / CFU 2024

Dépenses de fonctionnement : - **8.71 %**

Recettes de fonctionnement : - **9.31 %**

**Déficit d'investissement 2025 : - 30 K €**

**Excédent de fonctionnement 2025 : - 9.31 %**

# Comparaison CFU 2025 / budget primitif 2025

## » SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025	CFU 2025	Écart CFU/BP
<b>DÉPENSES</b>	10 648 879,33	9 217 401,32	
<b>Dépenses</b>	<b>10 407 485,00</b>	<b>9 134 578,44</b>	<b>-1 272 906,56</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**	895 485,00	872 316,84	-23 168,16
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 382 655,00	8 138 026,19	-1 244 628,81
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	124 280,00	119 394,32	-4 885,68
66 CHARGES FINANCIÈRES	3 065,00	3 063,27	-1,73
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	2 000,00	1 777,82	-222,18
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>241 394,33</b>	<b>82 822,88</b>	
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 114,33		
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	89 280,00	82 822,88	-6 457,12

\*\* Le montant inscrit au BP 2025 pour le chapitre 011 et le chapitre 012 s'entend hors répartition des excédents.

Environ **12 %** des dépenses réelles inscrites au budget prévisionnel 2025 n'ont pas été consommées. Cet écart constaté entre le prévisionnel et le réalisé concerne plus précisément le chapitre 012 – charges de personnel.

Il convient de distinguer :

- **les charges liées au personnel du Centre de gestion** : les crédits non consommés (environ 83 K€) s'expliquent de la façon suivante :
  - o prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi prévu au BP mais pris en charge par le budget régional suite à l'évolution du schéma de coopération (11 000 €),
  - o un poste de médecin prévu au BP sur 6 mois, mais non pourvu (50 000 €),
  - o un poste de rédacteur inscrit au tableau des emplois, budgété sur 6 mois mais non pourvu (22 000€).
- **les charges de personnel du service missions temporaires** : les crédits non consommés (environ 1 120K€), s'explique par la baisse d'activité du service.

	BP 2025	CFU 2025	Écart CFU/BP
<b>RECETTES</b>	15 130 984,00	13 703 086,05	-1 427 897,95
<b>Recettes réelles</b>	<b>11 386 834,84</b>	<b>9 958 936,89</b>	<b>-1 427 897,95</b>
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	44 500,00	74 949,09	30 449,09
70 PRODUITS DES SERVICES	11 301 706,00	9 842 802,95	-1 458 903,05
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	32 128,84	32 127,13	-1,71
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 500,00	8 848,62	348,62
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	209,10	209,10
<b>002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	<b>3 744 149,16</b>	<b>3 744 149,16</b>	-

Le CFU 2025 montre des recettes inférieures d'environ **12,5 %** par rapport aux prévisions inscrites au budget prévisionnel 2025.

L'écart le plus significatif porte sur le chapitre 70 – Produits des services, lequel enregistre un écart de près de 13 % de ses recettes, imputable principalement à :

- des produits de cotisations perçues par le Centre de gestion en retrait de 2,41 %,
- des recettes du service missions temporaires en retrait de 18,11 %.

# Comparaison CFU 2025 / CFU 2024

La présente analyse porte sur l'examen des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 comparativement aux résultats de l'exercice 2024. Elle vise à apprécier l'évolution de la situation financière de l'établissement et permet de mettre en évidence des points de vigilance.

## >> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉPENSES RÉELLES	CFU 2024	CFU 2025	ÉVOLUTION 2025 → 2024
011	Charges à caractère général	872 076,24	872 316,84	240,60
012	Charges de personnel	9 002 053,17	8 138 026,19	-864 026,98
65	Autres charges de gestion courante	122 361,95	119 394,32	-2 967,63
66	Charges financières	4 012,46	3 063,27	-949,19
67	Charges spécifiques	5 838,76	1 777,82	-4 060,94
	<b>TOTAL</b>	<b>10 006 342,58</b>	<b>9 134 578,44</b>	<b>-871 764,14</b>

**-8,71 %**

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de **8,71 %** par rapport à l'exercice 2024.

L'écart constaté est à prendre avec précaution car, pour mémoire, l'année 2024 a été marquée par la régularisation de factures antérieures non réglées.

Les variations les plus significatives sont observées au **chapitre 012**. Ce chapitre concerne les charges de personnel et constitue le principal poste budgétaire de l'établissement (89 % des dépenses).

Dans l'ensemble, les charges de ce chapitre diminuent de 9,6 % :

- **les charges de personnel du Centre de gestion augmentent d'environ 10 % (soit + 218 500 €) du fait de :**
  - o la revalorisation du régime indemnitaire des agents (+ 35 000 €),
  - o l'augmentation des charges CNRACL (+ 26 000 €),
  - o l'arrivée d'agents courant 2024 dont l'impact budgétaire est en année complète en 2025, sur des postes créés (titulaire départementale) ou vacant en N-1 (+ 100 000 €),
  - o la revalorisation de la rémunération des médecins (+ 28 000 €),
  - o le recours à des agents de remplacement (+ 22 900 €),
  - o le recrutement d'une apprentie au pôle « Emploi et parcours professionnels » (EPP).
- **les charges liées au personnel du service missions temporaires**, quant à elles, **diminuent d'environ 16 %** (soit - 1 080 000 €). Cette diminution est liée à une utilisation du service par les collectivités en net recul.

	2022	2023	2024	2025
<b>Nombre de contrats</b>	2 6624	2 090	1 835	1 627
<b>Dont Conseil départemental de la Manche</b>		931	808	720
<b>Nombre de jours</b>	135 272	117 792	106 004	93 942
<b>Dont Conseil départemental de la Manche</b>		45 674	39 890	34 988

Entre 2024 et 2025, le volume de contrats et de jours contractualisés enregistre une diminution de **11 %**.

## » RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	RECETTES RÉELLES	CFU 2024	CFU 2025	ÉVOLUTION 2025 → 2024
013	Atténuation de charges	45 528,12	74 949,09	29 420,97
70	Produit des services	10 881 741,79	9 842 802,95	-1 038 938,84
74	Dotations et participation	24 021,69	32 127,13	8 105,44
75	Autres produits de gestion courante	30 386,58	8 848,62	-21 537,96
77	Produits exceptionnels		209,10	209,10
	<b>TOTAL</b>	<b>10 981 678,18</b>	<b>9 958 936,89</b>	<b>-1 022 741,29</b>

**-9,31 %**

Les recettes de fonctionnement enregistrent une diminution de **9,31 %** par rapport à l'exercice 2024.

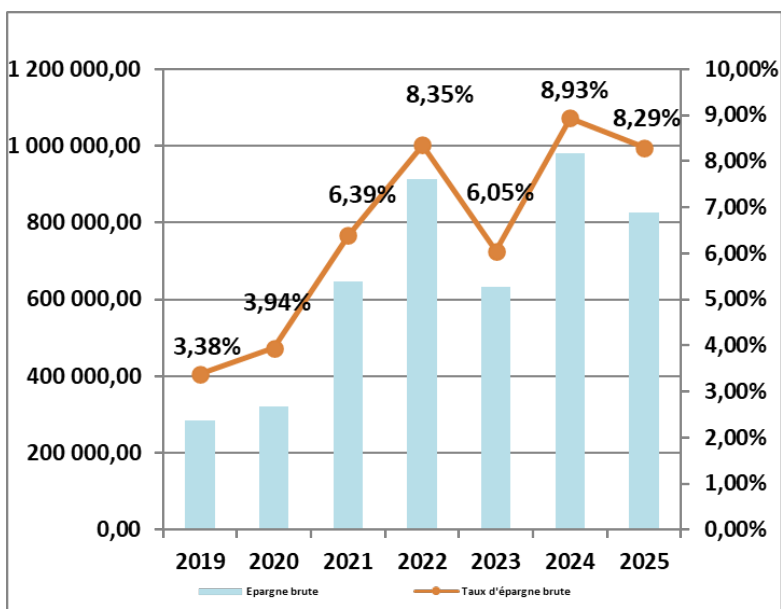
Les variations les plus significatives sont observées sur le **chapitre 70** (produits des services) avec recul de 9,5 %.

Il faut distinguer :

- **les cotisations réglées au Centre de gestion** : la dynamique des recettes issues des cotisations obligatoires et additionnelles, connaît un net ralentissement, qui s'explique par une diminution de la croissance des masses salariales des collectivités. Son taux d'évolution passe de 4,22 % en 2024 à 1,70 % en 2025,
- **les recettes liées aux prestations de service** : l'évolution principale porte sur le service missions temporaires qui enregistre une baisse d'environ 16 % de ses recettes (soit 1,16M€) en 2025 par rapport à 2024. Cette diminution traduit la moindre utilisation du service par les collectivités.

## » ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE

Contrairement à 2024, les recettes 2025 ont évolué moins vite que les dépenses. L'effet ciseau a été évité mais pour autant une vigilance s'impose à moyen terme.



Le taux de l'épargne brute s'élève, pour 2025, à **8,29 %** contre 8,93 % en 2024.

Pour rappel, l'objectif de 2025 était d'atteindre une épargne brute à 9 %.

En conclusion, la situation financière de l'exercice 2025 est **globalement saine**. Les recettes couvrent les dépenses et dégagent un excédent permettant de couvrir les dépenses d'investissement.

En comparaison avec l'exercice 2024, les dépenses et les recettes baissent simultanément mais la baisse est plus marquée pour les recettes. Celle-ci constitue, à ce titre, un point de vigilance pour les exercices à venir.

Le maintien de cet équilibre financier passera par une gestion rigoureuse des dépenses conjuguée à une redynamisation des recettes.

# Investissements 2025

Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, l'établissement s'est engagé dans un programme de réhabilitation du bâtiment suite à un diagnostic architectural et thermique et de modernisation de ses pratiques professionnelles en initiant la dématérialisation de ses processus et en sécurisant ses données.

## » PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

CHAPITRE	DÉPENSES	CFU 2025
20	Immobilisations incorporelles	13 868,40
21	Immobilisations corporelles	35 330,00
16	Emprunt et dettes assimilées	61 051,57
001	<b>Résultats N-1</b>	474,55
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>110 724,52</b>

CHAPITRE	RECETTES	CFU 2025
10	Dotations, fonds divers	16 442,22
40	Opérations d'ordre	82 822,88
001	<b>Résultats N-1</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>99 265,10</b>

**BESOINS D'INVESTISSEMENTS 2025** **-11 459,42**

Les principales dépenses d'investissement en 2025 :

- Remplacement éclairage et dalles des plafonds du bâtiment principal 27 100 €
- Travaux de l'ascenseur 10 033 €
- Refonte du module télétravail 7 560 €
- Renouvellement 1/4 de la flotte d'ordinateurs portables 6 802 €
- Acquisition d'un serveur informatique 6 492 €
- Installation de stores dans 3 salles 2 628 €

Certains investissements n'ont pas été réglés en 2025. Ils font l'objet d'un report de crédit de 71 117,82 € sur l'exercice 2026.

# Extraits du CFU provisoire

20300 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Exercice 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-474,55		-10 984,87		-11 459,42
Fonctionnement	3 744 623,71	474,55	741 535,57		4 485 684,73
<b>TOTAL I</b>	<b>3 744 149,16</b>	<b>474,65</b>	<b>730 550,70</b>		<b>4 474 225,31</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 744 149,16</b>	<b>474,65</b>	<b>730 550,70</b>		<b>4 474 225,31</b>